



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur PLR, par Julien Monod (suppléant)
Objet Business Valais – donnons-nous les moyens de nos ambitions
Date 05.03.2018
Numéro 3.0382

Tous les partenaires du développement économique valaisan sont réunis sous l'égide de Business Valais. Il s'agit du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), de la fondation pour l'innovation « The Ark », du Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF SA), de Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO AG) et de l'Antenne Région Valais Romand (ARVR).

Les activités des différents partenaires, et spécifiquement du CCF SA, soutenues par la stratégie du développement économique cantonal s'adaptent étroitement au cycle de vie des entreprises valaisannes et essaient de satisfaire leurs besoins de façon optimale.

En tant que partenaire financier de Business Valais, le CCF SA dispose aujourd'hui des outils nécessaires pour proposer à une entreprise l'aide financière adaptée à chaque étape de son développement.

Durant les dernières années, le canton a soutenu à maintes reprises les différents fonds du CCF SA selon la disponibilité budgétaire. A ce jour, il ne serait pas correct de dire que les fonds pour satisfaire les demandes de l'économie privée aient été insuffisants.

En tant qu'organisation de l'économie privée, le CCF SA est en principe libre de décider de sa stratégie bien qu'il conclut annuellement avec le canton un contrat de prestations définissant les activités à réaliser. Dans ce contexte, nous rappelons qu'à part le canton, des investisseurs privés et des banques sont également détenteurs de parts du CCF SA.

Dans ce sens, ce sont tout d'abord les organes dirigeants du CCF SA qui doivent décider si de nouvelles aides doivent être apportées, respectivement si les directives et les informations pour les aides existantes devraient être adaptées.

Il est proposé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : 0

Conséquences financières : 0

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 0

Conséquences sur la RPT : 0

Sion, le 21 janvier 2019